



Versement argent partie civile

Par Sabrinaa

Bonjour,

Voilà je viens ici car j'ai une question à poser concernant mon cas. Après plus de deux ans, j'ai enfin reçu ma condamnation pénale suite à un accident de la route où j'étais en faute (alcool). J'ai eu une amende de 281 euros et un stage de sensibilisation. Mais j'ai également une somme à verser à la partie civile. Dans ce courrier, je n'ai aucune information sur comment payer cette personne. Je n'ai que son adresse postale. Voulant payer et régler le tout très vite avant que la partie civile n'engage quoi que ce soit (huissier etc,) et que je sois hors délais, que dois-je faire de mon côté pour les payer? Est-ce que je peux me rendre chez eux? Est-ce qu'on doit prendre un RDV avec un notaire, un huissier un ou avocat pour attester de la transaction? Si c'est un avocat, est-ce qu'un seul avocat d'une des deux parties suffit? Et est-ce que la transaction peut-être faite sur 3 fois en 3 mois (c'est un exemple). J'aimerais que tout se passe à l'amiable..

Je vous remercie beaucoup pour les réponses que vous m'apporterez.

Bonne fin de journée à vous.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ne vous rendez pas chez la victime, elle pourrait mal réagir.

Si vous voulez garder une trace du paiement ou éventuellement négocier un étalement (ce que la victime peut refuser), il est préférable de passer par un intermédiaire officiel comme un huissier.